

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A				CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	8 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m	9 ^h 22 ^m	9 ^h 40 ^m	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m	5 ^h 5 ^m	7 ^h 1 ^m	7 ^h 25 ^m	7 ^h 56 ^m	9 ^h 21 ^m mat.
5 ^h 1 ^{soir}	Midi 55	2 ^h 37 ^s	3 ^h 52 ^s	4 ^h 18 ^s	5 ^h 17 ^s	8 ^h 10	5 ^h 47 ^s	4 ^h 38 ^m	12 ^h 37 ^s	11 ^h >	1 ^h > s.	10 ^h 35	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 ^h 47	5 ^h 50 ^{soir}	7 ^h 40	9 ^h 47	10 ^h 15	—	4 ^h 39 ^m	11 ^h 30	2 ^h 49 ^s	7 ^h 14	5 ^h 25 ^s	7 ^h 45	5 ^h 10 ^s	8 ^h 30	9 ^h 50

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 11 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 décembre.

L'ORGANISATION DU SÉNAT

M. Renault lit son rapport sur le projet concernant l'élection des sénateurs.

Ce document rappelle les modifications apportées à la Chambre au projet voté par le Sénat.

Le Sénat a admis la suppression de la disposition concernant l'élection de 75 membres par le Sénat, il a admis la disposition relative aux incompatibilités analogues à celles qui existent pour l'élection des députés, mais n'a pas cru devoir accepter l'élection au suffrage universel direct et, par contre a élevé le chiffre des délégués pour les communes importantes.

La commission, d'accord avec le gouvernement, demande la discussion immédiate.

Elle est ordonnée et la Chambre passe à la discussion des articles modifiés par le Sénat.

M. Floquet. — Je développerai, sur l'article 6, un contre-projet organisant l'élection des sénateurs au suffrage universel, mais il n'y a plus de place pour les discussions théoriques, la question est devenue purement politique.

Des faits importants se sont passés depuis le vote de la Chambre. M. le président du conseil est venu déclarer que les votes ne comptent que quand ils sont favorables au cabinet, il s'est adressé à ses amis et leur a dit qu'il ne leur reconnaissait de droit qu'à des opinions provisoires.

Au Sénat, M. le président du conseil est allé plus loin : non content de ne pas soutenir la résolution de la Chambre, il l'a combattue. On peut se demander à quel régime politique appartient cette conduite d'un ministre qui considère comme dérisoires les volontés de la Chambre, et qui refuse également tout droit de direction au Sénat. (Applaudissements.)

Un second fait s'est produit : le Sénat a rendu deux votes douteux sur la décision de la Chambre. Si le scrutin public eût été alors demandé, on peut affirmer que le suffrage universel eût été accepté par le Sénat. (Très bien !)

Que faut-il conclure ? C'est qu'un mot de M. le président du conseil, son abstention même aurait

suffi pour faire voter le suffrage universel par le Sénat. (Applaudissements.)

Cependant, on va demander à la Chambre de revenir sur son vote; ne doit-on pas craindre, par ce procédé, de porter une grave atteinte à son autorité morale.

Si périsait une loi misérable ou serait le mal ? Cette loi ne peut se soutenir ni en droit ni en fait; on a refusé de se rapprocher de la proportionnalité avec la population. C'était pourtant la seule base légitime. Ce qui est au fond du débat, c'est la question ministérielle. La nation jugera entre ceux qui veulent maintenir leur confiance à M. Ferry et ceux qui méritent leur confiance dans le suffrage universel, qui a déjà sauvé la République et auquel il ne faut pas laisser plus longtemps faire antichambre à la porte du Sénat. (Applaudissements répétés.)

M. Ferry. — L'ensemble des conseillers municipaux de la France est l'assemblée primaire du suffrage universel. (Bruit.)

On ne pourrait le contester sans une profonde ingratitude pour la démocratie rurale, sans laquelle vous ne faites pas de gouvernements durables.

Les membres des conseils municipaux des 36,000 communes de France émanent directement du suffrage universel. (Bruit.)

Quand on prétend voir une oligarchie on dissimule sous des formules déplacées le dédain qu'on a pour eux. (Réclamations.)

Quelques voix : A l'ordre ! A l'ordre !

M. le président invite M. le président du conseil à expliquer ses paroles.

M. Ferry. — En parlant de formules déplacées, j'ai voulu dire des formules qui ne sont pas à leur place. (Bruit.)

On a dit qu'il s'en fallait de peu que le suffrage universel n'ait été admis au Sénat. C'est une grave erreur. On doit remarquer que c'est le Sénat qui a renoncé à nommer lui-même les 75 sénateurs. Le Sénat a accepté une échelle de délégués plus favorable que celle du projet de la Chambre. C'est à choisir entre la politique de conciliation ou la politique du tout ou rien. (Bruit, rires.)

L'amendement Floquet est contraire à la révision limitée qui a triomphé au Congrès; il aboutirait au renversement de la Constitution. (Bruit.)

Le ministère restera avec la majorité qu'il a suivie dans la réalisation de la révision partielle. Il est

toujours, comme il le croit, d'accord avec elle; si toutefois l'accord a cessé, la majorité a l'occasion de le montrer.

M. Floquet. — Il y a un Sénat constitué dont on ne peut changer les attributions. Est-ce que le Sénat accepte d'être un pouvoir modérateur sans puissance de direction ? Nullement, et il est fondé à agir ainsi par les termes mêmes de la constitution. Ne pouvant dès lors changer ses attributions, n'est-il pas légitime de demander qu'il sorte de la même source que l'autre Chambre ? (Applaudissements.)

Pourquoi M. le président du conseil ne propose-t-il pas d'appliquer le suffrage à deux degrés à la Chambre ? Ce serait la révision complète. (Applaudissements.)

L'amendement Floquet est repoussé par 280 voix contre 227.

M. Calla demande que les sénateurs soient élus par les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissements et tous les conseillers municipaux. La proposition adoptée par le gouvernement est incomplète et arbitraire.

Si l'on veut sortir des chinoïseries, il faut admettre tous les élus du suffrage universel à être électeurs pour le Sénat.

M. Léon Renault. — La commission repousse cet amendement.

Par 319 voix contre 105, l'amendement est repoussé.

Après quelques observations, l'article 6 est adopté.

M. Jolibois demande si les conseils municipaux seront complétés pour nommer des délégués.

M. Waldeck répond que la mesure sera prise si les débats le permettent.

Après quelques observations de MM. Arnault, Pelletan et de Bouville, les articles 7, 8, 9, 10 et 11 sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 334 voix contre 174. La suite à demain.

Séance du 10 décembre

La Chambre a continué, dans sa séance de mercredi, la discussion du chapitre 7 du budget des cultes qu'elle a décidé de diviser en cinq chapitres.

M. Freppel a combattu les réductions proposées par la commission, concernant les vicariats et sup-

bras. La malheureuse femme sentait diminuer son énergie à chaque pas. Cette mort inconnue la terrifiait. Quel supplice lui réservait-on ? Ils marchèrent ainsi pendant un quart d'heure environ. Enfin, arrivés devant une immense grotte, d'une prodigieuse hauteur, André s'arrêta en disant : — C'est là !

Ils étaient devant les grottes de la Balme. C'est une des curiosités les plus grandes de France. La grotte de la Balme n'a de pareille que le fameux Mammoth aux Etats-Unis. A l'entrée, la pitié humaine a placé un autel à la Vierge. Il semblerait, en effet, qu'il faut « l'œs triplex » dont parle Horace pour s'engager sous ces voûtes redoutables.

C'est un voyage lugubre. On allume les torches et on entre dans une sorte d'enfer. Tantôt des rochers énormes sont suspendus sur votre tête à des hauteurs vertigineuses; tantôt le plafond de la grotte est si bas qu'on est obligé d'avancer presque en rampant. Une épaisse obscurité enveloppe tout cela dans ses plis humides; sans les torches, dont le visiteur a soin de se munir, il ne pourrait se guider à travers ces dédales. Par instant, des grands-ducs ou des chauves-souris gigantesques passent, frôlant la lumière des torches. C'est effrayant.

Enfin, après une marche de deux heures, qui vous fait pénétrer comme dans les entrailles de la terre, on arrive à un lac limpide et glacé, qui se prolonge démesurément sous les voûtes. Un esquif a été apporté tout démonté sur le bord de ce lac, puis remonté sur place. Il est là, amarré à une pierre. Les curieux peuvent s'y promener. La première impression que Jeanne ressentit

pression d'un certain nombre de ces emplois.

Un amendement consistant à adopter le chiffre proposé par le gouvernement, a été adopté, après pointage, par 250 voix contre 231.

SÉNAT

Le Sénat a procédé au tirage au sort des départements qui seront appelés à élire des sénateurs en remplacement de MM. de Douhet et Fourcignon, sénateurs inamovibles décédés. Le sort a désigné les départements de l'Ain et du Lot-et-Garonne.

Informations

Loi électorale du Sénat. — L'Officiel publie aujourd'hui la loi électorale du Sénat.

Les journaux ministériels expriment leur satisfaction du vote de la Chambre.

La République française dit que l'immense majorité du suffrage universel l'approuvera.

Nouvelle réfutation d'une calomnie

Nous devons à une obligeante communication la lettre suivante, qui doit paraître aujourd'hui même dans le Galignani's Messenger :

A Monsieur le rédacteur en chef du Galignani's Messenger.

Monsieur, J'ai lu dans votre numéro du 2 courant un extrait du New-York Herald du 18 novembre dernier ayant rapport au comte de Paris. Cette version — qualifiée à juste titre de « fable » — est attribuée à un général américain. Comme j'étais moi-même « général américain » et commandais un corps d'armée pendant la campagne péninsulaire du général Mac-Clellan, j'eus souvent l'occasion de voir les princes d'Orléans, et j'assistai en outre aux discussions qui eurent lieu presque journellement sur les faits et gestes des princes.

J'ose donc espérer que vous voudrez bien ne pas considérer la déclaration suivante comme impertinente de ma part. Il est avéré, ainsi que le dit le

en face de ces horribles beautés fut telle, que la jeune femme faillit tomber à la renverse. La grotte ouvrait devant elle sa gueule béante, comme si elle eût été prête à la dévorer. Et quel contraste ! Au-dehors, une splendide nuit d'été; au-dedans l'affreuse nuit de la tombe.

Ah ! tout son courage fondit. Une âpre épouvante s'empara d'elle. Elle voulait vivre ! La mort, surtout cette mort hideuse qui l'attendait et qu'elle commençait à deviner, lui faisait horreur ! Elle était jeune, belle, aimée... elle voulait vivre ! Jeanne se rejeta violemment en arrière, avec tant de force, qu'elle s'échappa des mains qui la tenaient; mais elle ne pensait plus à fuir. Elle tomba à genoux : elle eut une voix qui dit :

— Grâce ! grâce ! murmura-t-elle avec désespoir.

Hilarion Gentil jeta un grand cri.

— Eh bien, non, je ne veux pas qu'elle meure, dit-il, non, je ne laisserai pas...

— Tais-toi ! murmura André en serrant les poings.

— Tu ne l'emmènera point malgré moi, je suppose ?

André qui avait repris le bras de Jeanne, la laissa retomber. La jeune femme ne pouvait fuir, hélas ! agenouillée sur le sol humide de la grotte, la tête cachée dans les mains, elle priait et pleurait.

— Ecoute, dit André à voix basse, il serait temps de finir ces simagrées qui peuvent nous coûter cher. Je t'avais prévenu. Tu savais parfaitement ce que je voulais faire de ta fille. Ce n'est pas maintenant qu'il faut céder à ta sensiblerie. Tu aurais dû me dire tout cela avant.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(55)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Il y avait une telle vie intense autour d'elle, qu'elle aussi se sentit prise de l'impérieux besoin de vivre. Elle remarqua que Darcourt la tenait seulement légèrement par le bras; brusquement elle se détacha de cette étreinte, et se mit à courir. Le chemin allait en descendant... elle avait une petite avance. Une maison éclairée se présentait à cent mètres d'elle. Si elle parvenait à l'atteindre, elle était sauvée; mais sa fuite ne fut pas de longue durée, elle redevint de nouveau prisonnière de ses bourreaux.

Disons maintenant au lecteur, pendant qu'ils entraînent la victime au supplice, comment André et Hilarion avaient connu la présence de Jeanne à la Balme. Dans un village, la moindre nouvelle est commentée, colportée à l'infini. Hilarion, vers le soir, passait dans une rue, quand il entendit l'aubergiste parler d'une belle dame, qui était, le jour même, descendue chez lui. Gentil devait tout craindre. Il se demanda si par hasard cette femme ne serait pas Blanche. Alors, adroitement, questionnant sans avoir l'air d'attacher grande attention à ses paroles, il sut qu'une voyageuse, seule, était arrivée à la Balme; le cocher qui l'avait menée depuis Ambérieu ayant

raconté qu'ils s'étaient arrêtés chez le comte de J... D... maire de Saint-Sorlin, le coquin s'imagina que Blanche voulait requérir l'autorité contre eux. Alors, pris de peur, il remonta vite au château prévenir André de ce qui se passait. Darcourt devina aussitôt une partie de la vérité.

— Ce n'est pas Blanche, dit-il.

— Qui veux-tu que ce soit ?

— C'est Jeanne.

— Impossible ! Tu oublies que nous l'avons laissée...

— Rien ne prouve que ce soit elle; et, cependant j'en jurerais. Blanche n'aurait pas pu être ainsi sur nos traces immédiatement. Tandis que ta fille... Rappelle-toi. N'as-tu jamais parlé de ce pays à Jeanne ?

— Si, je lui en ai parlé.

— Tu vois ! j'en suis sûr maintenant. Ou nous nous trompons, et cette femme n'est pas ici pour nous; ou c'est Jeanne. Avertis, à présent...

Quelques heures après, Hilarion savait, à n'en pas douter, que c'était bien sa fille qui les avait suivis jusqu'à la Balme. Cette nouvelle exaspéra André. Il n'eut pas de peine à convaincre son complice de la nécessité d'en finir.

— Il faut la tuer ! dit-il...

Une seule mort était possible; celle qui ne laisse pas de traces. Ils tombèrent vite d'accord. La sensibilité du vieux gredin n'était pas éveillée encore...

... Ils avaient eu soin de quitter la route. André, né dans ce pays, le connaissait à merveille; il n'y avait pas de sentier dans la montagne qui ne lui fût familier. Jeanne marchait entre eux deux; ils la tenaient chacun solidement par un

Hérald, que le Comte de Paris n'a jamais commandé un régiment dans l'armée de Mac-Clellan; il est faux, cependant, de dire qu'un des régiments de cette armée ait été pris.

Le comte de Paris et le duc de Chartres remplissaient les fonctions d'aides de camp, et leur occupation se bornait à suivre les généraux, porter des ordres, etc., etc. Notre armée entière a librement discuté la conduite des princes d'Orléans. Comme dans toutes les armées, il ne manquait pas dans la nôtre d'hommes à imagination exaltée et inclinée à la médisance.

Pourtant pas un mot, ni la moindre rumeur comportant un doute sur le courage des princes n'est parvenue jusqu'à moi.

Au contraire, leur courage, ainsi que leur parfaite indifférence aux fatigues et privations de la campagne, faisaient le thème de toutes les conversations et leur valurent l'admiration universelle. Un homme endurci dans le mensonge, seul, a pu lancer la fable à laquelle le Hérald fait allusion. Après de ceux parmi lesquels ils ont combattu pour la cause de l'Union américaine, les princes français n'ont nullement besoin de défenseurs contre une absurde calomnie.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, etc.

E.-D. KEYES,

Ex-major commandant le 4 corps, armée du Potomac.

Nice, 4 décembre 1884.

Louise Michel. — L'Intransigeant dit que le Gouvernement ayant refusé à Louise Michel la permission d'aller voir sa mère qui est très-malade, M. Clémenceau a adressé hier une nouvelle demande au président Grévy et au ministre de l'intérieur.

Choléra. — Le choléra a éclaté à Vergel, près d'Alicante; un cordon sanitaire a été établi.

L'exposition de 1889. — La commission de l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Antonin Prost.

Après avoir entendu les délégués du conseil municipal et les dépositions de M. Berger, elle s'est prononcée pour le Champ-de-Mars et pour Vincennes, où sera établie une exposition ouvrière.

Un duel a eu lieu lundi sur la frontière suisse, près Genève, entre M. Chambellan, avocat, maire par intérim de Mâcon, et M. Cazer, juge d'instruction au tribunal de Mâcon. Deux balles ont été échangées sans résultat.

Mme Clovis Hugues a été amenée lundi dans l'après-midi au Palais de Justice et a été longuement interrogée par M. Athalin, le juge d'instruction chargé de cette affaire.

De son côté, M. Clovis Hugues avait été convoqué par le juge, et le député de Marseille est resté plus d'une heure avec sa femme dans le cabinet de M. Athalin.

C'est ce dernier qui a appris à Mme Clovis Hugues la mort de Morin.

La jeune femme eut un tressautement, puis elle dit, avec émotion :

— Pourquoi la faire mourir ? Notre sûreté n'est pas engagée à ce qu'elle disparaisse.

— Niais ! niais ! Veux-tu donc crever de faim à l'étranger ? Puisque nous sommes venus ici, il est trop tard pour reculer. Crois-tu que l'on ne devinera pas facilement où j'ai caché notre trésor ? Elle-même n'aura qu'à parler de la grotte et Loïc comprendra tout. Et puis...

Il reprit, avec une sorte d'exaltation haineuse :

— Et puis je t'ai déjà dit que je voulais me venger ! Il serait trop simple à moi de partir, en vérité, et de laisser le frère et la sœur vivant heureux, après s'être débarrassés de moi ! Non, je veux frapper cet homme au cœur. Il l'aime... moi, je le tue; c'est le seul moyen de le désespérer éternellement... Maintenant, si tu ne veux pas me suivre, tu peux t'en aller, je ne te retiens pas. J'irai seul avec elle. Seulement, je te préviens que quand Loïc verra que sa maîtresse a disparu, sa colère tombera sur toi.

Hilarion ne répliqua rien. Il n'eut qu'une réponse muette, pleine d'éloquence. Il saisit sa fille dans ses bras et se jeta dans la grotte. Jeanne, elle, ne se défendait pas; elle laissait sa tête pendre sur l'épaule de son père et pleurait silencieusement. André avait allumé les torches, dont les lueurs fauves éclairaient d'une clarté lugubre le visage de la jeune femme.

Ils avançaient lentement. André marchait le premier, tenant une torche dans chaque main; derrière, venaient Hilarion et Jeanne. De temps en temps, Hilarion était obligé de s'arrêter pour ne pas se heurter le front aux stalactites qui pendaient. Ce voyage sinistre dura deux heures, et pas une parole ne fut échangée entre eux. Un

— Il est bien triste que la fatalité m'ait obligée à en venir là. Enfin, le malheureux ne souffrira plus !

Il paraît que Mme Hugues, ces jours derniers, avait été très frappée en apprenant les souffrances terribles de Morin. Son énergie même en avait été un peu abattue, et elle ne dormait plus.

Néanmoins, elle continue à ne manifester aucun regret de ce qu'elle a fait. Elle dit même que la mort de Morin sauvera sans doute bien des femmes des dénonciations calomnieuses et des agences de renseignements.

Louise Michel, actuellement à Saint-Lazare, est autorisée à visiter journalièrement sa mère malade.

Affaires d'Egypte.

Le Times, dans un article de fonds, condamne énergiquement la politique du gouvernement anglais en Egypte. Il la considère comme la plus irrégulière, la plus inintelligente et la plus stérile qu'un gouvernement responsable ait jamais suivie.

Cette politique qui n'a obtenu l'approbation d'aucun parti, a entraîné pour l'Angleterre des dépenses de plusieurs millions, sans apporter en retour un seul avantage réel. Elle a imposé à l'Egypte, une nouvelle dette de huit à neuf millions, dont la moitié eût pu être économisée par l'exercice des qualités les plus ordinaires d'un homme d'Etat, et mis à une dure épreuve de patience les puissances continentales.

On télégraphie de Londres : Des personnes en mesure d'être bien informées assurent que M. de Bismarck, jouant double jeu, est entré en négociations directes et particulières avec le Foreign-Office, au sujet de l'Egypte.

Une dépêche du Caire annonce que le jugement du procès intenté par la commission de la Dette publique au gouvernement égyptien, vient d'être rendu.

Les ministres, les mudirs, les receveurs généraux des provinces affectées et les directeurs des télégraphes et des chemins de fer sont condamnés à reverser à la Caisse les sommes qu'ils ont perçues. Ces sommes seront remboursées avec intérêt à 6 0/0.

Nubar-Pacha est mis hors de cause.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le contre-projet Floquet, tendant à l'élection des sénateurs par le suffrage universel, a été repoussé, comme on l'a vu plus haut, par 280 voix contre 227.

Tous les députés du Lot ont voté pour, à l'exception de M. Rozières qui a voté contre.

peu avant d'arriver au lac, André, au lieu de continuer à suivre le chemin qui y conduisait, tourna vers la gauche. Une galerie étroite aboutissait au chemin. Il s'y engagea.

— Attends un instant ! cria-t-il. Il voulait voir si ce lieu sombre convenait au genre de mort qu'il méditait d'infliger à la jeune femme. Cette galerie était formée par un boyau étroit, mais haut de voûte, qui, resserré entre les rochers, allait aboutir à une muraille de granit infranchissable.

— Porte-la ici, reprit André en montrant la galerie à Hilarion. Gentil obéit. Les dernières paroles d'André avaient eu vite raison de ses velléités de pitié pour sa fille. Il entra dans la galerie et la déposa sur le sol. Alors l'assassin de M. de Maudreuil acheva méthodiquement son œuvre féroce. Entassant les pierres les unes sur les autres, il se mit à murer Jeanne vivante dans sa tombe.

La malheureuse femme n'avait plus de défense, même par ses cris; elle était évanouie. Hilarion Gentil regardait stupidement le crime s'accomplir. La bestialité, dans cette nature avilie, ne permettait pas de longues révoltes à la conscience. Le sentiment purement humain, pareil à celui de la brute, qui l'avait fait défendre sa fille, avait disparu. Il ne songeait plus qu'à sauver sa vie des menaces et des attaques de Loïc de Maudreuil.

André avait planté les torches sur des roches isolées. Leur lueur fumeuse estompait les voutes; de temps à autre passaient des chauves-souris énormes, qui battaient de l'aile contre la muraille; et, dans cette profonde horreur de la

Sur la liste des officiers brevetés d'état-major, nous remarquons le nom de notre compatriote M. Perboyre, Eugène, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, chef de bataillon de génie, attaché à l'état-major du gouverneur de Paris.

La Caisse des Ecoles. — Le gouvernement prépare un projet de loi modifiant la situation de la caisse des Ecoles.

Aux termes de l'arrangement proposé entre l'Etat et le Crédit Foncier, les communes emprunteraient directement à cet établissement. L'Etat garantirait seulement les annuités.

Economies budgétaires. — On s'occupe au ministère de l'intérieur de réaliser d'importantes économies sur le personnel de l'administration centrale. Indépendamment des réductions qui ont déjà eu lieu dans le courant de l'année, un certain nombre d'emplois vont être supprimés au 1^{er} janvier, de sorte que le budget du ministère de l'intérieur, qui comportait en 1870 une dépense de 1,621,400 fr., exigera en 1885 un crédit de 1,400,360 fr. soit une économie de 217,740 fr.

Les aumôniers des hôpitaux militaires. — L'Univers publie la circulaire suivante, émanée des bureaux du ministère de la guerre, à la date du 24 novembre, et, adressée aux généraux commandant les corps d'armée :

Mon cher général, Par suite des réductions apportées, pour 1885, dans l'allocation des crédits affectés à l'aumônerie militaire, il ne sera plus possible de maintenir, à dater du 1^{er} janvier prochain, aux ecclésiastiques employés dans les hôpitaux militaires les traitements dont ils jouissent actuellement.

Le service religieux de ces établissements devra, par suite, être assuré par des ecclésiastiques pris dans le clergé paroissial, qui porteront le titre d'aumôniers succursalistes et recevront une indemnité annuelle de 600 francs.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir d'urgence quels sont ceux des aumôniers titulaires attachés aux établissements hospitaliers, situés sur le territoire de votre commandement, qui seraient disposés à continuer d'y exercer leur ministère religieux, avec le titre de succursaliste, indiqué ci-dessus.

Chemin de fer d'Orléans. — Le directeur de la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que la Société Générale et le Crédit Lyonnais se chargent de la vente des obligations de la Compagnie d'Orléans.

Ces sociétés se chargent également du paiement des coupons et arrérages de actions et obligations du grand Central et de la compagnie d'Orsay, ainsi que du remboursement des titres sortis aux tirages.

Les paiements des coupons et arrérages et le remboursement des titres seront effectués dans tous les bureaux de la Société Générale et du Crédit Lyonnais, tant à Paris que dans leurs succursales des départements et de l'étranger, sans

grotte, le seul bruit lugubre des pierres amassées par André, empilées les unes sur les autres, pour enfermer Jeanne dans son tombeau !

Certaines scènes dépassent l'horreur permise. Le romancier n'inventerait pas un pareil crime. Demandez aux paysans de l'Isère : ils vous raconteront la légende de cette femme « enterrée » — ou plutôt *empierre* vivante.

L'espèce de muraille construite par André Darcourt s'élevait lentement : muraille sans ciment, pleine de trous, à travers lesquels on pouvait apercevoir le corps immobile de la victime. L'assassin voulait qu'en revenant à elle la jeune femme se trouvât emprisonnée pour l'éternité et n'eût plus qu'à mourir ! Qui pourrait la sauver ? Les visiteurs à la grotte de la Balme sont rares. Bien peu ont le courage de s'aventurer à travers ces galeries ténébreuses. On raconte qu'un mineur, après l'éboulement d'une mine, resta ainsi captif condamné, dans un caveau infranchissable.

Au dehors, on cherchait à frayer un chemin. Il cria trois jours et trois nuits ! Le matin du quatrième jour, sa voix devint plus faible... Quand on parvint jusqu'à lui, il était mort !

Si le hasard envoyait un touriste dans les grottes de la Balme, quand il arriverait à Jeanne, elle aussi serait morte !

XXXVI

LE DÉPART.

C'était dans le petit salon de la rue de Lisbonne que nous connaissons. Loïc et Blanche vo-

naient pour les porteurs ou titulaires des titres, mais sous déduction des impôts à leur charge.

Paris le 9 décembre 1884.

Le directeur de la compagnie, H. MENTION.

Pont et chaussées. — Aux termes de l'arrêté réglementaire du 7 septembre 1880, un concours doit avoir lieu tous les ans pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Ce concours consiste en deux examens passés, le premier au chef-lieu de chaque département, et le second dans certaines villes préalablement désignées par l'administration.

M. le ministre des travaux publics a décidé qu'en exécution de ces dispositions, un concours serait ouvert, en 1885, et il a fixé au lundi 13 avril prochain, la date à laquelle commenceront les examens du premier degré. MM. les ingénieurs en chef devront adresser à M. le ministre, avant le 1^{er} janvier 1885, les demandes des candidats, avec les pièces indiquées dans l'arrêté précité.

Toute demande d'admission qui parviendrait après cette époque, serait rigoureusement écartée.

La Société des antiquaires de France vient d'adresser une requête au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, à l'effet de prendre l'initiative d'un projet de loi pour la préservation des monuments de l'antiquité dans toute l'étendue du territoire national et particulièrement dans l'Afrique française.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 24 novembre 1884.

Présidence de M. COMBARIEU, directeur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres :

Le Feu-Follet du 15 novembre 1884;

Le Bulletin pédagogique du Lot, novembre 1884.

Un membre annonce à la Société que M. Francis Maratuech, directeur du Feu-Follet, a obtenu une palme de chêne en vermeil à un concours de l'Académie de Montréal, pour son élogie : L'enfant malade.

M. Pouzergues donne lecture :

1^o D'une lettre de la Société des Antiquaires de France invitant la Société des Etudes du Lot à s'associer à la démarche faite par elle auprès du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le but d'obtenir du Parlement une réforme de la législation en matière de monuments historiques.

La Société décide d'adresser, par la voie de son bureau, une pétition dans ce sens au ministre de l'instruction publique.

2^o D'une circulaire du même ministre qui annonce l'ouverture, en 1885, de la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts, et invite la Société à lui envoyer des mémoires, études ou monographies ayant trait à l'histoire de l'art ou des artistes de la région.

La séance est levée à 10 heures.

naient de lire la lettre de Jeanne que Petit-Giraud avait apportée « A. D. croit m'avoir trompée... » Petit-Giraud donna l'explication nécessaire. Il était là, le brave garçon, dévoué comme un chien à cet homme qui avait été bon pour lui.

Il raconta les scènes diverses auxquelles nous avons pris part. Le baron de Maudreuil devina la vérité. Il connaissait le cœur généreux de sa maîtresse. Il la savait capable de sublimes dévouements.

— Elle sait, pensa-t-il, que je veux retrouver cet homme, et elle s'est jetée à sa poursuite.

Cependant, si un malheur arrivait à Jeanne Simon ? Qui peut répondre de la destinée ? Ce misérable qui avait tué son père était capable de tout. S'il s'emparait de nouveau de la jeune femme, aidé d'Hilarion Gentil, les jours de Jeanne pourraient se trouver menacés. Ce fut Blanche qui détourna ses craintes.

— Non, dit-elle, n'allons pas trop loin. Jeanne les a suivis afin de nous apprendre où ils se rendaient. Elle a pensé avec raison, qu'ils ne fallait pas laisser perdre leurs traces, où nous n'arriverions pas à nous emparer d'eux. Mais ne craignons rien. Quand ce ne serait que par amour pour toi elle ne s'exposera à aucun danger.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Séance du 1^{er} décembre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres :

Le Feu-Follet du 1^{er} décembre 1884.

M. Malinowski analyse le projet du major Kent, ingénieur américain, tendant à établir une voie de communication ferme entre l'ancien monde et l'Amérique, et par suite à supprimer la navigation sur les Océans. Cette voie passerait par le détroit de Behring, endroit où les deux continents sont le plus rapprochés. Suivant M. Kent, la distance qui les sépare ne dépasserait pas 60 kilomètres, et serait pour ainsi dire abrégée, grâce à l'existence de plusieurs archipels. Or, d'après le plan conçu, un chemin de fer sous-marin joindrait toutes les îles jusqu'au moment où il aboutirait au continent opposé. Pour arriver à la réalisation de ce projet gigantesque, il serait nécessaire que la grande ligne interocéanique, en construction au Canada, fût prolongée jusqu'au détroit de Behring. En outre, la voie ferrée sibérienne actuellement ouverte par le gouvernement russe devrait aboutir à l'embouchure du fleuve Amour. Ce dernier point serait enfin relié au détroit de Behring.

Malgré les énormes difficultés que présente ce projet, M. Malinowski pense qu'il pourra se réaliser un jour.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, F. LAROUSSE. Le directeur, COMBARIEU.

Accident. — Mardi soir, à la tombée de la nuit, la nommée P..., de Cahors, revenait de sa vigne. A l'entrée du faubourg St Georges, sur la route de Toulouse, elle fut renversée par une jardinière conduite par deux hommes. La voiture lui a brisé le deux jambes.

Le conducteur de la jardinière s'est empressé d'envoyer chercher un médecin pour donner les premiers soins à cette malheureuse.

Droit de Pêche

Le jeudi, 18 décembre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé, à Cahors, à l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication du droit de pêche dans les rivières du Lot et de la Dordogne, pendant les années 1885 à 1893 inclusivement, soit les cantonnements désignés dans le tableau indicatif.

Meurtre. — Le 5 décembre courant le nommé Dentraygues, logeur à Lachapelle-Auzac, canton de Souillac, poursuivait deux ouvriers terrassiers qui, après avoir touché leur paye, filaient sans solder le prix de leur pension. Se voyant poursuivis par leur créancier l'un des ouvriers, le nommé Parrel, se retourna vers Dentraygues, et d'un ton menaçant : « Je vais te payer, attends un peu. » Ce dernier, se voyant menacé, tira sur Parrel deux coups de revolver qui l'étendirent raide; les balles avaient pénétré dans la poitrine et dans le cou.

Après avoir commis ce meurtre, Dentraygues est allé à la caserne de gendarmerie se constituer prisonnier.

Fièvre Typhoïde. — Des cas de fièvre typhoïde se sont déclarés en assez grand nombre dans les casernes de la marine, à Cherbourg.

A la suite d'un rapport de M. l'inspecteur général Rochard, plusieurs médecins vont être envoyés dans ce port et y organiseront une ambulance.

En outre, le ministre a décidé que les 1,200 recrues du 1^{er} d'infanterie de marine (classe de 1883), seront logés, partie à bord du vaisseau la Ville de Nantes et de la frégate l'Isis, partie dans les forts des Flamands et de l'île Pelée.

Jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus dirigé d'engagés volontaires sur ce régiment, et les jeunes soldats destinés aux batteries d'artillerie de Cherbourg seront maintenus provisoirement à Lorient.

Procès de presse. — La cour d'appel de Toulouse a rendu son arrêt dans l'affaire de diffamation intentée par un sénateur républicain du Tarn, M. Barbey, contre M. Escande, gérant du *Nowelliste du Tarn*, et M. Cambon, gérant du *Conservateur de Mazamet*.

On se souvient que le tribunal de Castres avait condamné les gérants de ces journaux chacun à dix jours de prison et 600 francs d'amende, à 1 franc de dommages-intérêts, chiffre fixé par M. Barbey, et à l'insertion du jugement dans plusieurs journaux.

La cour, sur l'appel de MM. Escande et Cambon, a rédoit la peine de la prison à cinq jours, a maintenu l'amende et les dommages-intérêts, et a ordonné, en outre, l'insertion de l'arrêt dans deux journaux de Castres, deux journaux d'Albi et deux journaux de Toulouse au choix de l'intimé.

Recrutement. — Les premiers détachements de jeunes soldats de la classe 1883, de la première portion, appartenant à la subdivision de Cahors, ont été mis en route mardi.

Une épidémie de fièvre éruptive vient de se déclarer au Petit-Séminaire d'Agen. Cinquante élèves ayant été atteints, l'établissement a été licencié jusqu'au 5 janvier.

Imitation des billets de banque.

— Le ministre demande aux Chambres de commerce leur avis sur un projet de loi interdisant la fabrication, la vente, le colportage ou la distribution de vignettes (prospectus, réclames), imitant par leur couleur et la disposition du dessin des billets de la Banque de France, les titres de rente, actions, obligations, etc., etc.

Les Chambres ont approuvé ledit projet de loi, en en reconnaissant l'opportunité, car il est certain que les imprimés qui y sont visés ont donné lieu, particulièrement dans les marchés de nos campagnes, non seulement à des méprises regrettables, mais encore à des tromperies volontaires.

Infanticide. — La nommée Louise Lallane, ouvrière mécanicienne à Bordeaux, âgée de 19 ans, ayant accouché clandestinement d'un enfant du sexe masculin, l'a étouffé et a ensuite placé le cadavre dans le foyer de sa cheminée et l'ayant recouvert de bois, a cherché à le brûler.

Les voisins, mis en éveil par l'odeur qui s'exhalait de la chambre de cette misérable, ont prévenu la police. Le cadavre du pauvre petit a été retrouvé à demi consumé. Louise Lallane a été arrêtée.

Infanticide. — Une décente de justice a eu lieu lundi dernier, dans la commune de Montbeton, canton de Montech, pour infanticide. Une jeune fille de service de M. E..., ancien pharmacien à Montauban, avait accouché clandestinement et caché le corps de l'enfant dans sa malle. Le docteur Kobryner assistait le juge d'instruction et le procureur de la République.

Attaque nocturne. — Mardi, au Pont-de-Saint-Antoine, entre Pujaudran et Lisle-Jourdain, un charpentier demeurant dans cette dernière ville, faubourg de la Bascolette, a été trouvé mort. Il aurait été étranglé, paraît-il, au moment où il revenait d'acheter ou de troquer un cheval à Toulouse. Les assassins, malheureusement encore inconnus, auraient supposé qu'il était porteur de quelque argent.

Accident. — Un propriétaire du bourg d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival, venait de la foire de Gramat, le 8 décembre, lorsque arrivé en face du moulin du Pont-de-Noyer, il descendit de cheval pour faire boire la bête. Il fit un faux mouvement et tomba : l'animal effrayé, se rua sur lui et le blessa si grièvement que quelques heures après le malheureux rendait le dernier soupir.

Terrains clos. — **Chasse en temps prohibé.** — Une question, qui ne paraît pas avoir été encore soumise aux tribunaux, a été tranchée par le tribunal de Roanne dans un jugement du 7 mars 1884. La Loi du 3 mai 1884 (art. 2), confère au propriétaire d'un terrain clos, attenant à une habitation, le droit de chasser sur ce terrain sans permis de chasse, et même en temps prohibé. Si tout le terrain compris dans la clôture appartient à un seul propriétaire, ou même s'il appartient indivisément à plusieurs propriétaires, il est certain que le bénéfice de l'exception établi dans l'article 2 s'expliquera. Mais que décider dans le cas où la clôture contient deux ou plusieurs héritages, appartenant à des propriétaires distincts, chacun de ces héritages, pris isolément, n'étant pas clos.

Le tribunal de Roanne a déclaré que l'un de ces propriétaires, même muni de l'autorisation de ses voisins, ne peut pas invoquer la protection de l'article 2.

On peut trouver au premier abord que cette décision est rigoureuse, mais il ne faut pas oublier que nous sommes en matière d'exception et que tout doit s'interpréter restrictivement. Ce jugement est d'ailleurs longuement motivé. Le tribunal pose avec beaucoup de netteté ce principe que deux héritages appartenant à des maîtres différents, et non séparés l'un de l'autre

par une clôture, ne peuvent être considérés, même fictivement, comme formant un seul héritage. Or dans l'espèce, il s'agissait de deux propriétés entièrement distinctes appartenant à deux propriétaires différents. Prises isolément, elles n'étaient pas entièrement closes.

On ne se trouvait donc pas dans les termes de l'article 2 de la loi de 1844 qui n'accorde le droit de chasser à toute époque qu'autant qu'on se trouve dans une propriété entièrement séparée par une clôture des héritages environnants.

Quant à l'autorisation par les propriétaires voisins, elle ne peut avoir aucune valeur ; car ces propriétaires, pas plus que celui à qui l'autorisation est accordée, ne peuvent invoquer le privilège institué par la loi, leur propriété, comme celle du voisin, n'étant clôturée que de trois côtés seulement : *nemo dat quod non habet*.

Eug. POUILLET,

Avocat à la Cour de Paris.

(Journal de l'Agriculture).

Bibliographie

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, l'Art National, par H. DU CLEUZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Ecoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une considération bien méritée.

ÉTRENNES 1885.

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR Succr), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

(Envoi franco des Catalogues.)

Un livre clair, précis élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle d'hygiène publique et privée**, et est publié par le DOCTEUR PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM BÉNÉBARDE, BERGERON, BOULEY, DELASIAUVE, GORT, FANO, GALIPPE, GARRIGOU-DESARÈNES, JULES GUÉRIN, LANDRIEU, LABARTHE père, MARCHAND, MONIN, PEAN, POYET, ROBINET, DE SOYRE, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades, des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons de 10 centimes et en séries de 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-Poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

Victimes d'amour, édition illustrée, par Hector Malot.

Il manquait aux œuvres de M. Hector Malot de pénétrer dans le public nombreux. Publiés en livraisons à dix centimes, ces livres qui ont fait à l'auteur une si grande réputation, trouveront la clientèle nouvelle qui faut accoutumer aux bonnes et belles choses.

Les *Victimes d'Amour* commencent la série Impossible de faire un meilleur choix. Cette œuvre, d'un écrivain si fécond, est une des plus charmantes, des plus passionnées et des plus tendres, en même temps que des plus dramatiques de la littérature contemporaine.

Nos plus grand artistes illustrent l'ouvrage. Citons parmi eux : MM. Renouard, Duez, Junid, Moty, Kauffmann, G. Bellenger, Lemaistre, Clérica, etc., etc.

L'ouvrage sera complet en 100 livraisons à 10 centimes ou 20 séries à 50 centimes, formant un beau volume grand in-8° Jésus sur papier de luxe.

On peut souscrire aux *Victimes d'Amour* en envoyant un mandat de dix francs aux éditeurs Marpon et Flammarion 26 rue Racine, Paris.

BOURSE. — Cours du 11 décembre

3 0/0	79 22
3 0/0 amortissable (ancien)	81 00
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 85
4 1/2 0/0 1883	108 75

Dernier cours du 10 décembre

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	382 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	308 00
Obligations Lombardes (jouissance	320 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	336 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 décembre 1884.

La chambre des députés a voté hier projet de la loi relatif à l'élection des sénateurs tel qu'il lui avait été renvoyé de Luxembourg. Cette décision avait été prévue par la grande majorité des spéculateurs et il n'est, dès lors, pas surprenant qu'elle n'est pas exercé une bien grande influence sur la tenue générale du marché. Les affaires n'ont eu encore qu'une médiocre importance, mais les cours de nos fonds publics ont toutefois, continué à faire de très bonne figure.

La rente 3 0/0 s'est, négociée aux environs de 79,20; l'amortissable fait 80,90; la rente 4 1/2 est à 108,82. On remarque un certain ralentissement dans les demandes du comptant, ralentissement qui n'a rien de surprenant à l'époque de l'année où nous nous trouvons.

L'Italien fait 98,78. La chambre des députés d'Italie a terminé la discussion générale des conventions passées entre le ministre des travaux publics et les compagnies de chemins de fer; la discussion des ordres du jour a commencée.

Le Crédit Foncier se tient à 1328. La générale fait 452; la Banque Franco-Egyptienne est revenue à 512; le Mobilier-Espagnol a fléchi à 150. La récente amélioration dont ces deux valeurs avaient eu le profit n'avaient en aucune raison d'être.

L'action se traite à 1892. Le Panama fait 486; le Printemps se maintient dans les prix de 100.

Cartes de Visite
A LA
LIBRAIRIE GÉNÉRALE
Rue du Lycée, Cahors.
LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

Ce qu'on n'a jamais vu
POUR 1,100 FRANCS
Un nouveau PIANO mi-oblique cadre en fer de la maison P.-H. HERZ NEVEU.
S'adresser pour les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, à MM. A. SAINTIS ET FILS, à Montauban.

AVIS
AUX PORTEURS des RENTES TURQUES
Et des Obligations Ottomanes

La Caisse générale d'Epargne et de Crédit, place Lafayette, 116, à Paris, prévient les porteurs des titres ottomans; Dette générale 5 0/0. Emprunts ottomans 1860, 1863, 1865, 1869 et 1873, que les opérations relatives à l'échange des titres ont commencé le 20 novembre 1884 et que les coupons de tous les titres, ni enregistrés, ni estampillés avant le 13 février 1885 seront périmés.

En conséquence, les porteurs de ces fonds sont invités à envoyer leurs titres sans retard; l'opération relative à la conversion, qui porte sur plus d'un million de titres, devant être longue.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE
31 DÉCEMBRE 1884

Un gros lot de 500,000 francs
4 Gros lots de 100,000 fr. | 1 Gros lot de 10,000 fr.
1 Gros lot de 50,000 fr. | 25 Lots de 1,000 fr.
2 Gros lots de 25,000 fr. | 80 Lots de 500 fr.

Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France. **Avis important.** — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se le procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ
50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
Des Cabans, depuis... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

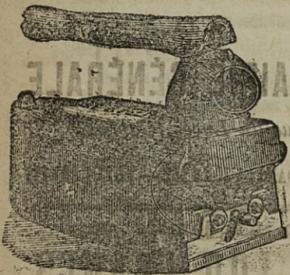
Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

A CÉDER une étude d'huissier en résidence à Cahors. S'adresser à M° DAUBANES, huissier, rue de la Mairie, 1.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Table with 3 columns: Product name, Price per cent, Price per hectare. Includes items like Montefiore (vrai), Riparia tomentosa, Solonis, etc.

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racines greffées et bien soudées sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille.

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



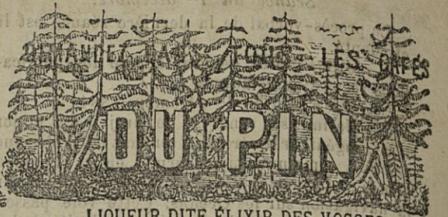
Maison GARGARDEL Aîné

C. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

Le propriétaire-gérant, A. Layton

31 RÉCOMPENSES 1er PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1890 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, pharmacie centrale à Cahors.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS 1889 - Ch. FAY, Inventeur - 9, rue de la Paix

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

NE revendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La série de 5 liv. et 5 cartes

La série de 15 liv. et 15 cartes

La série de 25 liv. et 25 cartes

La série de 35 liv. et 35 cartes

La série de 45 liv. et 45 cartes

La série de 55 liv. et 55 cartes

La série de 65 liv. et 65 cartes

La série de 75 liv. et 75 cartes

La série de 85 liv. et 85 cartes

La série de 95 liv. et 95 cartes

La série de 105 liv. et 105 cartes

La série de 115 liv. et 115 cartes

La série de 125 liv. et 125 cartes

La série de 135 liv. et 135 cartes

La série de 145 liv. et 145 cartes

La série de 155 liv. et 155 cartes

La série de 165 liv. et 165 cartes

La série de 175 liv. et 175 cartes

La série de 185 liv. et 185 cartes

La série de 195 liv. et 195 cartes

La série de 205 liv. et 205 cartes

La série de 215 liv. et 215 cartes

La série de 225 liv. et 225 cartes

La série de 235 liv. et 235 cartes

La série de 245 liv. et 245 cartes

La série de 255 liv. et 255 cartes

La série de 265 liv. et 265 cartes

La série de 275 liv. et 275 cartes

La série de 285 liv. et 285 cartes

La série de 295 liv. et 295 cartes

La série de 305 liv. et 305 cartes

La série de 315 liv. et 315 cartes

La série de 325 liv. et 325 cartes

La série de 335 liv. et 335 cartes

La série de 345 liv. et 345 cartes

La série de 355 liv. et 355 cartes

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Bouhéries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLÉS DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits, et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

HISTOIRE DE FRANCE

Librairie FÉLIX ALGAN, 408, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

- 1. MORAND. Introd. à l'étude des sciences physiques.
2. CRUVEILHIER. Hygiène générale.
3. CORBON. De l'enseignement professionnel.
4. L. PICHAT. L'art et les artistes en France.
5. BUCHEZ. Les Mérovingiens.
6. BUCHEZ. Les Carolingiens.
7. F. MORIN. La France au moyen âge.
8. BASTIDE. Lutte religieuse des premiers siècles.
9. BASTIDE. Les guerres de la Réforme.
10. E. PELLETAN. Décadence de la monarchie française.
11. L. BROTHIER. Histoire de la terre.
12. SANSON. Principaux faits de la chimie.
13. TURCK. Médecine populaire.
14. MORIN. Résumé populaire du Code civil.
15. ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
16. A. OTT. L'Inde et la Chine.
17. CATABAN. Notions d'astronomie.
18. CRISTAL. Les désemplois du travail.
19. VICTOR MEUNIER. Philosophie zoologique.
20. G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
21. G. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
23. GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. LÉNEVEUX. Le Budget du foyer.
25. L. COMBES. La Grèce ancienne.
26. FRED. LOCK. Histoire de la Restauration.
27. L. BROTHIER. Histoire populaire de la philosophie.
28. L. MARGOLLE. Les Phénomènes de la mer.
29. L. COLLAS. Histoire de l'empire ottoman.

SCIENCES ÉCONOMIE DOMESTIQUE PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

- 18. JACQUES BERTILON. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
19. PAUL GAFFAREL. La défense nationale en 1792.
20. HERBERT SPENCER. De l'éducation.
21. JULES BARNI. Napoléon 1er.
22. HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
23. P. BONDÉIS. L'Europe contemporaine.
24. GROVE. Continents et océans.
25. JOUAN. Les îles du Pacifique.
26. ROBINET. La philosophie positive.
27. RENARD. L'homme (est-il libre ?).
28. ZABOROWSKI. Les grands âges.
29. E. HATIN. Histoire du Journal.
30. GIRARD DE RIALLE. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
31. A. DONEAUD. Histoire contemporaine de la Prusse.
32. DEFOUR. Petit dictionnaire des falsifications.
33. F. HENEGUY. Histoire contemporaine de l'Italie.
34. LÉNEVEUX. Le travail manuel en France.
35. JOUAN. La chasse aux animaux marins.
36. REGNARD. Histoire contemporaine de l'Angleterre.
37. BOUANT. Histoire de l'eau.
38. JOURDAN. Le patriotisme à l'école.
39. MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
40. CREIGHTON. Histoire romaine.
41. BONDÉIS. Mœurs et institut. de la France, 2 vol.
42. ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
43. J. REINACH. Léon Gambetta.
44. H. BEAUREGARD. Zoologie générale.
45. WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLÉAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.